



Évaluation des résultats de l'école au regard de la lutte à l'intimidation et à la violence

« Le conseil d'établissement procède annuellement à l'évaluation des résultats de l'école au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence. Un document faisant état de cette évaluation est distribué aux parents, aux membres du personnel de l'école et au protecteur régional de l'élève chargé de la reddition de comptes affecté à la région où se situe l'école ». (LIP, art. 81.3)

Tenir compte des sections concernant les actes de violence à caractère sexuel dans l'évaluation de votre plan de lutte. Et, de la section en ce qui a trait à l'intimidation ou à la violence basée sur des **motifs liés notamment à la couleur et à l'origine ethnique ou nationale.**

Nom de l'établissement : École St-Joseph

Date d'évaluation du plan de lutte : 16 avril 2026

Date du CE : 28 avril 2026

Année scolaire : 2025-2026

Évaluation des éléments du plan de lutte

Analyse de la situation de l'école

Pistes de questionnement :

- Le portrait de situation est-il toujours représentatif de la réalité actuelle ?
- Y a-t-il eu des changements importants dans l'environnement de l'école qui pourraient modifier le portrait de situation ?

Commentaires :

Le portrait reste sensiblement le même. Il y a une nette amélioration dans l'application uniforme du code de vie et nous avons une meilleure compréhension du protocole-école, des rôles des intervenants et ainsi de l'application du PLCVI.

Cet élément est : à maintenir tel quel ☒ à modifier ☐

Modifications à apporter : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Mesures de prévention visant à contrer toute forme d'intimidation ou de violence

Pistes de questionnement :

- Les mesures choisies ont-elles été mises en place ?
- Les mesures ont-elles été efficaces ? Quels ont été les effets ?

Commentaires : Les mesures choisies ont été mises en place et ont été efficaces :

-
- Les mesures tiennent compte des priorités ? Si oui, comment ?

En ajoutant des moments d'encadrements et d'activités lors des récréations, des dîners supervisés par une TES et des enseignants, cela augmente considérablement les meilleurs choix, donne une rétroaction rapide sur le comportement à améliorer et augmente le sentiment de sécurité. De plus, en ayant un protocole-école sus, connus et appliqués par tous, cela augmente le sentiment de justice des élèves face à l'application du code de vie et augmente le sentiment de compétence du personnel. Les agressions verbales de la part des élèves envers les adultes diminuent.

Cet élément est : à maintenir tel quel ☐ à modifier ☒

Modifications à apporter : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Mesures visant à favoriser la collaboration des parents

Pistes de questionnement :

- Les mesures facilitent-elle la participation des parents ?
- Les parents sont-ils bien informés ?

Commentaires :

La diffusion du PLCVI lors de l'AGA est un beau levier pour favoriser la collaboration des parents et le documents résumé de l'agenda (PLCVI, code de vie, SCP). Nous avons cependant peu d'informations concernant la lecture de l'Info-Parents par l'ensemble de la communauté de parents, mais nous veillons à y déposer des informations concernant les bons coups de nos élèves, des suivis concernant nos comités liés au PLCVI et au bien-être. Notre meilleure mesure reste toujours la transmission immédiate aux parents concernés par la mise en place des moyens au PLCVI en cas d'intimidation,

Cet élément est : à maintenir tel quel ☒ à modifier ☐

Modifications à apporter :

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Modalités applicables pour signaler une situation de violence ou d'intimidation ou pour formuler une plainte

Pistes de questionnement :

- Quelles modalités sont utilisées ?
- Les modalités sont-elles efficaces et suffisantes ?
- Les modalités ont-elles été diffusées ?
- Est-ce que les actions à réaliser par le personnel scolaire en lien avec la procédure du traitement des plaintes sont connues ?

Commentaires :

Tout est efficace. Il ne faut pas oublier de rappeler à tous les membres, les parents ainsi que les élèves, en début d'année, où trouver les modalités.

Cet élément est : à maintenir tel quel ☒ à modifier ☐

Modifications à apporter :

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Mesures visant à assurer la confidentialité de tout signalement et de toute plainte concernant un acte de d'intimidation ou de violence

Pistes de questionnement :

- Les mesures mises en place sont-elles efficaces et suffisantes ?

Commentaires :

Nous appliquons à la lettre les mesures incrites visant à respecter la confidentialité.

Cet élément est : à maintenir tel quel ☒ à modifier ☐

Modifications à apporter :

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Actions qui doivent être prises lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est signalé ou qu'une plainte est transmise à l'établissement par le protecteur régional de l'élève

Pistes de questionnement :

- Est-ce que tous les membres du personnel mettent en place les actions rapidement et efficacement ?
 - Est-ce que le guide ou le protocole d'intervention pour les actes de violence à caractère sexuel est connu de tous ?
-

Commentaires :

Les actions et le protocole sont à revoir chaque année en début d'année et lors de l'arrivée de nouveaux membres du personnel. Insister sur l'utilisation de la matrice comportementale et du code vie lors des interventions (retour). Les actions sont mises en place rapidement par les intervenants de niveau 1. Par la suite, le suivi par le 2^e intervenant inclut un retour rapide. Il est parfois difficile de faire les suivis avec l'utilisation de consignation du SOI.

Cet élément est : à maintenir tel quel ☐ à modifier ☒

Modifications à apporter :

Termes Baromètre, pour SOI et EVIO. Nous devrions parler davantage à tous les membres de la procédure que les intervenants 2 font dans les logiciels de compilation.

Mesures de soutien ou d'encadrement offertes à un élève victime ainsi qu'à un témoin ou à l'auteur d'un acte d'intimité ou de violence

Pistes de questionnement :

- Les mesures aident-elles les victimes à se sentir en sécurité ? À développer des compétences dans leur pouvoir d'agir ?
 - Les mesures aident-elles les auteurs à apprendre de nouveaux comportements et de nouvelles compétences ?
 - Les mesures soutiennent-elles les témoins selon le rôle qu'ils ont joué ?
-

Commentaires :

Les mesures aident les victimes, les parents et les auteurs à se sentir en sécurité.

Cet élément est : à maintenir tel quel ☒ à modifier ☐

Modifications à apporter :

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Sanctions applicables spécifiquement au regard des actes d'intimidation ou de violence

Pistes de questionnement :

- Les mesures aident-elles les victimes à se sentir en sécurité ?
- Les mesures aident-elles à diminuer ou éliminer les comportements inappropriés et en apprendre de nouveaux ? (Comportements de remplacement)
- Les mesures permettent-elles à l'auteur de réparer ses gestes ?

Commentaires :

Nous misons sur le protocole-école pour faire connaître les étapes, les mesures et les sanctions.

Cet élément est : à maintenir tel quel ☒ à modifier ☐

Modifications à apporter :

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Mesures de suivi afin de s'assurer que la situation est bien réglée et que les élèves impliqués sont en sécurité

Pistes de questionnement :

- Les mesures sont-elles appliquées systématiquement et de façon efficace ?
- La consignation des événements et des interventions a-t-elle été réalisée ?

Commentaires :

Les suivis 2-2-2 réalisés, mais toujours les garder en tête. Les enseignants pourraient être mis à profit pour les retours.

Cet élément est : à maintenir tel quel ☒ à modifier ☐

Modifications à apporter :

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Une section distincte du plan de lutte contre l'intimidation et la violence doit être consacrée aux actes de violence à caractère sexuel.

1° des activités de formation obligatoires pour les membres de la direction et les membres du personnel ;

Pistes de questionnement :

La formation a-t-elle été offerte à l'ensemble du personnel ?

La formation est-elle disponible en cours d'année pour le nouveau personnel ?

A-t-on un registre de qui a suivi la formation ?

Commentaires :

Certains membres du personnel ont déjà reçu une formation concernant la réception d'un dévoilement. Il faudrait penser à ajouter une formation « maison » pour les nouveaux membres et offrir la formation à l'ensemble du personnel.

2° des mesures de sécurité qui visent à contrer les violences à caractère sexuel.

Pistes de questionnement :

- Les mesures de sécurité sont-elles appliquées tel que prévu dans le plan de lutte ?

Commentaires :

Toutes les mesures de sécurité ont été appliquées autant pour la victime que l'instigateur ainsi que les témoins. L'accompagnement, la sensibilisation et les retours ont été de bons leviers.

Cet élément est : à maintenir tel quel ☒ à modifier ☐

Modifications à apporter: Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Conditions de mise en œuvre

	À maintenir	À bonifier	À prioriser
Les conditions de mise en œuvre sont mises en place.	☒	☐	☐
Le personnel est mobilisé.	☒	☐	☐
Une vision commune est partagée par l'équipe-école.	☒	☐	☐
Le plan de lutte est arrimé au projet éducatif.	☒	☐	☐
Un comité représentatif du milieu est formé et est actif.	☒	☐	☐
Du temps est dégagé pour élaborer et réguler le plan de lutte.	☐	☐	☒
Le portrait de situation correspond à la situation actuelle.	☒	☐	☐
Il est réaliste de mettre en place l'ensemble des moyens choisis.	☐	☒	☐
Les moyens ciblés répondent aux besoins réels de l'école.	☐	☒	☐
Les élèves sont impliqués.	☒	☐	☐
Une bonne collaboration est établie entre les membres du personnel.	☒	☐	☐
Une bonne collaboration est établie avec les parents et/ou les partenaire.	☒	☐	☐